

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne	à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent excusé

LIZE Didier

Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline, SOURICE Corinne
--

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle et LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 10 décembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 décembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1612-06 | Finances - Autorisation de programme et Crédits de paiements – Mise à jour

Madame Emilie BOYER, Adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération 23SE1912-06 du 19 décembre 2023

Vu la délibération 24SE1909-09 du 19 septembre 2024

Vu la délibération 25SE1305-02 du 13 mai 2025

Vu la délibération 25SE1612-01 du 16 décembre 2025

Considérant l'avis conforme de la commission ressources en date du 2 décembre 2025,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Vote les crédits de paiement des AP reconduites comme suit :**

Chapitre	Libellé	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CP 2025	CP 2026	Total
20120112	Accueil Jeunes et Passerelle	13 826,40	120 045,76	746 127,84	2 500 000,00	-	3 380 000,00
20120123	Géothermie	-	22 560,00	485 040,00	1 392 400,00	-	1 900 000,00
20120131	Rénovation Baignade	-	-	-	380 000,00	765 000,00	1 145 000,00
	Total	13 826,40	142 605,76	1 231 167,84	4 272 400,00	765 000,00	6 425 000,00

- Clôture les AP et bascule les crédits restants sur le chapitre 21 comme suit :**

Chapitre	Libellé	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CP 2025	Total	différence AP/réalisé	AP votée
20120122	Club-house	4 020,00	55 296,06	864 770,36	47 423,86	971 510,28	28 489,72	1 000 000,00
20120128	Rénovation énergétique de l'école Malraux	-	-	471 982,39	5 487,61	477 470,00	16 530,00	494 000,00
	Total	4 020,00	55 296,06	1 336 752,75	52 911,47	1 448 980,28	45 019,72	1 494 000,00

- Inscrit les crédits budgétaires restants des AP clôturées au chapitre 21,**
- Inscrit les crédits budgétaires nécessaires sur les exercices 2026 et suivants,**
- Autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

VOTE	
En exercice	32
Présents	20
Pouvoirs	6
Pris part au vote	26
POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	26

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON